

## ANNEXE II

Les postes suivants sont ajoutés à la catégorie 4:

- 228 Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n.o.  
 230 Savon de Marseille (Castille).  
 252 Cirage: encre à chaussures ou de cordonnier; apprêts pour chaussures, harnais et cuir, et composition ou pâte à polir les couteaux et autres,  
 362 Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, n.d.; objets fabriqués d'or ou d'argent, n.l.

- 652 Peignes de parure ou de toilette, n.d.; peignes de fantaisie qui ne sont pas des bijoux.

Les postes suivants sont ajoutés à la catégorie 5:

- 26 Café torréfié ou moulu, et toutes imitations et succédanés y compris les glands, n.d.  
 29 Café, vert, n.d. (non importé directement du pays de culture et de production).

## ANNEXE III

Les postes suivants sont ajoutés au commencement de l'annexe:

- ex 238a Pellicules pour cinq matographes ou vues animées mesurant un pouce et un huitième de largeur ou plus.

Les postes indiqués ci-dessous par leur numéro disparaissent et sont remplacés par les postes placés en regard:

Postes biffés

ex 415

ex 415 Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires; nettoyeurs-aspirateurs à main; et les pièces achevées de toutes les machines ci-dessus dénommées pour fins de production.

ex 427h

ex 427h Projecteurs de cinématographie pour servir avec des pellicules d'un pouce et un huitième de largeur ou plus; redresseurs ou générateurs électriques pour servir avec des projecteurs de cinématographie; lampes à arc pour cinématographie; projecteurs pour cinéma ou théâtre; machines pour effets de lumière; à l'exclusion des ampoules électriques, lampes ou lampes excitatrices; pièces achevées de ce qui précède pour la production de projecteurs de cinématographie, de lampes à arc, de projecteurs pour cinéma ou théâtre, de machines pour effets de lumière, d'écrans cinématographiques, de projecteurs de cinématographie portatifs, avec ou sans mécanisme de sonorisation, et de redresseurs ou générateurs électriques pour servir avec des projecteurs de cinématographie.

Nouveaux postes

M. LOCKHART: A-t-on relevé certains de ces contingents?

L'hon. M. ABBOTT: Non.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je crois que le ministre n'a pas très bien saisi ma question. Je suppose que l'exposé qu'il a consigné au hansard ne renfermera pas les chiffres pertinents qu'il va nous fournir. Ai-je raison de croire que ces derniers nous seront fournis séparément?

L'hon. M. ABBOTT: Non; l'exposé ne renfermera aucun renseignement au sujet des changements que ces restrictions ont pu apporter aux chiffres estimatifs que j'ai donnés précédemment.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je le regrette, mais je ne me suis pas encore exprimé assez clairement. Sauf erreur, le ministre va nous fournir les sommes qu'on s'attend à épargner à l'égard de chacun des postes de l'annexe, sous sa forme actuelle. Est-ce bien cela?

L'hon. M. ABBOTT: On peut fournir ces renseignements. Mon sous-ministre adjoint me dit qu'ils couvriront au moins quinze pages de papier écolier double. On peut fournir ces chiffres et je les communiquerai volontiers au comité, s'il le désire. J'espère, cependant,

[L'hon. M. Abbott.]

que je n'aurai pas à en donner lecture. Tous ces renseignements sont disponibles.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je n'exige pas de renseignements qui nécessiteront un long travail inutile. Je croyais qu'on allait nous fournir ces chiffres. J'ai sous les yeux l'Annexe I, qui est très brève, puisqu'elle se résume à sept ou huit pages. Je ne comprends pas que cela entraîne tout ce travail.

L'hon. M. ABBOTT: Ce n'est pas si compliqué que cela. La liste est longue, mais j'ai ici tous les renseignements. Voici l'annexe I, c'est-à-dire la liste des importations interdites, ainsi que l'économie prévue. Elle occupe huit feuilles de ce grand format-ci et indique des produits variant entre \$3,000 par exemple,—c'est le n° 7, viande fraîche de bœuf et de veau,—et \$1,611,000 aux numéros 9 et 9a. On y indique toute une longue série de produits tarifés en même temps que l'économie prévue. Ces économies sont calculées en supposant que les importations de ces produits auront exactement la même valeur cette année que l'an dernier.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): J'ai encore une ou deux questions à poser au ministre. Il nous a donné quelques chiffres